

**Première partie : Etude de documents**

De tout temps, l'allégorie du triomphe ou de l'espoir a été figurée au féminin, telles l'Athéna de la cité d'Athènes, la Semeuse de nos monnaies, la Liberté guidant le peuple de Delacroix, etc.

L'emblème officiel de la République française par l'image d'un buste date du 25 septembre 1789, la Convention se trouvant obligée de remplacer les fleurs de lys. On ignore qui en fut l'inventeur et, si le bonnet phrygien rouge de la Liberté apparut en 1830, Marianne ne fut baptisée que plus tard dans un village du Midi.

En 1848, sous la brève II<sup>e</sup> République, les premiers bustes sont apparus dans les mairies, aussitôt chassés par le Second Empire. Le retour à la République, la III<sup>e</sup>, en a été l'explosion.

Dès 1879, époque de ferveur patriotique, où les écoliers apprenaient par cœur, les couplets de la Marseillaise, les communes, de gauche surtout, s'en sont ornées.

Bernard Lastera, « Sud-Ouest Dimanche », 24 octobre

**Document 1**

a- Buste de Marianne, mairie du XIV<sup>e</sup> arrondissement de Paris

b- Buste de la Marianne de 2000, sous les traits de Laëtitia Casta

**Article Premier**

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion.

**Article 2**

La langue de la République est le français.

L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge.

L'hymne national est *La Marseillaise*.

La devise de la République est « Liberté, Egalité, Fraternité ».

Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.

**Document 2 : Extraits de la Constitution de la V<sup>e</sup> République (4 octobre 1958)**

**Etude du document 1**

- 1- Quel prénom est donné au symbole de la République française évoqué ici ? Quel accessoire directement hérité de la Révolution française lui est-il associé ? (2 pts)
- 2- Sous quel régime ce buste a-t-il été créé ? (0,5 pt)
- 3- Sous quelle République ce buste s'est-il généralisé comme emblème républicain dans les mairies ? (1 pt)
- 4- Citez deux critères de sélection du modèle de ce buste. (1 pt)

**Etude du document 2**

- 1- Citez les trois autres symboles de la République française. (1,5 pt)
- 2- Citez les quatre grands principes de la République française. (2 pts)

**Deuxième partie : Rédaction d'un paragraphe argumenté**

A l'aide des documents et de vos connaissances, rédigez un paragraphe argumenté d'une vingtaine de lignes dans lequel vous répondrez au sujet suivant : « La République française, ses principes et ses symboles ». (10 pts)

La présentation et l'orthographe sont notées sur 2 pts.

**Première partie : Etude de documents****Etude du document 1**

1- Quel prénom est donné au symbole de la République française évoqué ici ? Quel accessoire directement hérité de la Révolution française lui est-il associé ? (2 pts)

**Marianne porte un bonnet phrygien.**

2- Sous quel régime ce buste a-t-il été créé ? (0,5 pt)

**Le buste de Marianne a été créé sous la Convention (1789).**

3- Sous quelle République ce buste s'est-il généralisé comme emblème républicain dans les mairies ? (1 pt)

**Il s'est généralisé sous la III<sup>e</sup> République.**

4- Citez deux critères de sélection du modèle de ce buste. (1 pt)

**Le modèle est une femme célèbre (ex : Laëtitia Casta, Catherine Deneuve, Iñès de la Fressange...).**

**Etude du document 2**

1- Citez les trois autres symboles de la République française. (1,5 pt)

**Le drapeau tricolore bleu blanc rouge, l'hymne national *La Marseillaise* et la devise « Liberté, Egalité, Fraternité ».**

2- Citez les quatre grands principes de la République française. (2 pts)

**L'indivisibilité, la laïcité, la démocratie et la solidarité.**

**Deuxième partie : Rédaction d'un paragraphe argumenté**

**La République française est une démocratie fondée sur des principes et des symboles.**

**La Constitution de 1958 fixe les quatre grands principes de la République : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ».**

**La République est indivisible : elle protège l'unité territoriale (elle protège son territoire des agressions extérieures) et l'unité politique (il ne peut y avoir qu'un seul gouvernement).**

**La République est laïque : la loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905 garantit la liberté de culte, mais la République ne reconnaît ni ne subventionne aucun d'entre eux. La laïcité assure l'égalité de tous les citoyens, sans distinction de religion, mais aussi d'origine et de race. L'école laïque doit permettre à tous d'accéder à l'éducation afin de réduire les inégalités sociales. En donnant une même culture aux Français, elle renforce l'unité nationale.**

**La République française est une démocratie indirecte et représentative.**

**L'Etat doit garantir une certaine solidarité entre les citoyens, par exemple en permettant à tous les citoyens de se soigner (plus ou moins) gratuitement.**

**Les symboles de la République sont le drapeau tricolore, *La Marseillaise*, la devise « Liberté, égalité, fraternité » et le buste de Marianne.**

**Né sous la Révolution, sous la Première République (1792), le drapeau tricolore est un signe d'attachement à la France. Le blanc est la couleur de la monarchie ; le bleu et le rouge sont les couleurs de la ville de Paris, républicaine : ces trois couleurs symbolisent donc l'union de tous les Français, au-delà de leurs convictions personnelles.**

**C'est la III<sup>e</sup> République (1879) qui officialise la « Marseillaise » comme hymne national. Créé en 1792 par Rouget de l'Isle pour l'armée du Rhin, ce chant est entonné par les volontaires marseillais en entrant dans Paris : les Parisiens la nomme alors « Marseillaise ». Ce chant symbolise la lutte des peuples pour leur liberté et donne le sens du devoir à l'égard de la nation.**

**La devise nationale « Liberté, égalité, fraternité » est inscrite sur les mairies et les pièces de monnaie depuis la II<sup>e</sup> République, en 1848. Cette devise incite l'Etat et les citoyens à respecter les droits de l'homme.**

**Afin de personnaliser la République luttant pour la liberté, les révolutionnaires de 1792 créent le personnage de Marianne, une femme coiffée du bonnet phrygien de la Liberté. C'est au cours de la III<sup>e</sup> République que les mairies de France installent le buste de Marianne dans leurs murs.**